

Séance du 05 Octobre 2020

L'an deux mil vingt et le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 29/09/2020*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Ajoncs d'Or, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie et de la salle des Ajoncs d'Or le 29/09/2020

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - THOME Valérie- COJEAN François - SAGUET Emmanuelle - VIDCOQ Marc - LE VERGE Stéphane -- LE DEUFF Olivier - LE MARCHAND Fabienne – LE POTIER Marie-Laure - GAUTHIER Olivier - JAN Antoine – OLLITRAULT Michelle

Absents excusés : LE MAINTEC Gwenaëlle a donné procuration à COJEAN François
GOURIN Magalie a donné procuration à THOMÉ Valérie

Secrétaire de séance : Mme OLLITRAULT Michelle

Préambule : lieu de tenue des séances du Conseil Municipal – période de crise sanitaire

Mr Le Maire précise que la salle du Conseil ne permettant pas de réunir les membres du Conseil municipal dans des conditions de sécurité satisfaisantes à savoir le respect des gestes barrière (distance physique), les séances auront donc lieu durant toute la crise sanitaire à la salle des Ajoncs d'Or.

1 - Collecte des Ordures Ménagères : présentation du nouveau dispositif

Mr Loic NOGUES, adjoint, présente un diaporama relatif à la nouvelle collecte des ordures ménagères et du tri sélectif qui débutera sur la commune le 7 octobre, avec une collecte alternée, jaune et noir, toutes les 2 semaines.

2- Bâtiments et voirie : Point sur les travaux en cours, devis

Voirie :

- ***Point à temps*** quasi terminé, 4.5 Tonnes de plus que l'an passé dû au point à



temps réalisé au lotissement les terrasses de la chouette chevêche afin de restaurer la voirie provisoire, très dégradée.

- **Cimetière :**

L'entreprise BERTHO a terminé l'enrobé des allées extérieures, des gravillons seront mis en place cette semaine par les services techniques, la réalisation du jardin des souvenirs prend belle allure.

Mr NOGUES Loic propose à l'assemblée un devis de la marbrerie JEGARD pour la création de 10 cavurnes au prix de 1 850 € TTC. En effet les onze caveautins existants ont été attribués et vu la demande il convient d'agrandir cet espace.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

- **Démonstration outils pour nettoyage, désherbage** de la voirie et allées cimetière

présentée par l'entreprise BESNARD. Principe : houe maraichère sur lequel s'adaptent divers outils (herse pour gravillons, butoir pour bordures...). Devis de 903.50 € TTC

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide l'acquisition de ce petit matériel.

- Remplacement **barrières provisoires installées sur le pont de la Rigole à Médroux** : devis de Manu JOSSELIN de 1 221 € TTC y compris la pose

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

- Un devis a été sollicité pour **l'entretien de la pente derrière la salle de sport**, prestation proposée par Jardi Location et Paysage au prix de 1 452 € TTC.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

Une étude va être menée pour l'entretien et la tonte des terrains de foot.

Bâtiments :

Attente devis pour les travaux de changement de gouttière de la façade de la pharmacie

Parvis salle des fêtes : contact à prendre avec Seb Maçonnerie, entreprise retenue pour la réfection des marches, qui ne s'est pas encore manifesté en vue de débiter le chantier.

3- Parcelle de st Quidic- devis d'entretien de la plantation

Une plantation a été réalisée en 2018 sur une superficie d'environ 1 hectare. Suite à un malentendu, l'entretien prévu les premières années n'a pas été acté au moment de la plantation.

Cet entretien est indispensable comme en témoigne son état actuel, le devis de « rattrapage » demandé à l'entreprise LUCIA s'élève à 4 200 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette opération nécessaire au bon démarrage de la plantation.

4- Projet de restauration de retables de l'église : devis pour l'étude préliminaire

Les travaux de peinture réalisés par l'entreprise LERAY avaient mis en évidence de graves altérations et désordres sur les 3 retables en tuffeau polychrome de notre église paroissiale. Le service spécialisé des Bâtiments de France ayant été sollicité et



suite à ce contact, nous avons demandé à Mme Marie LENNON architecte du patrimoine de nous faire une proposition de diagnostic avant travaux. Elle propose de s'associer au bureau ANTHEMION, spécialisé dans l'étude du mobilier des décors. Afin de mener à bien cette mission, une entreprise de maçonnerie spécialisée sera partie prenante pour la mise en place d'un échafaudage.

La mission comprend :

- La mise en place d'un échafaudage pour 3 jours afin d'effectuer les relevés et observations nécessaires à l'étude
- Le constat d'état in situ des altérations et désordres sur les 3 retables et leur statuaire (polychromie et support pierre)
- La réalisation de schémas sur photographies d'ensemble pour une localisation précise des altérations constatées.
- L'établissement d'un rapport complet avec description des retables et de ses pathologies, les préconisations d'intervention.
- La présentation de l'étude en mairie

Le devis présenté s'élève à la somme de 5 052 € HT soit 6 062.40 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise Mr Le Maire à engager cette étude.

5 - Etang des sources : débat sur un projet de convention avec la Fédération Départementale de la Pêche

Présentation en séance du compte rendu de la rencontre avec Le Président Départemental de la Fédération de la Pêche LEBRANCHU.

Une réunion publique destinée aux pêcheurs et amateurs de pêche de la commune, aura pour objet : information et échanges en vue de définir les conditions de pêche à l'étang des sources, propriété de la commune.

La réunion est prévue salle des ajoncs d'or, le lundi 12 Octobre, à 18 h.

6 - CCAS : installation du CCAS et projets à venir

- **Repas de personnes âgées** : au vu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de repas cette année mais le CCAS a décidé de remettre à chaque personne de 70 ans et + un bon d'achat de 15 € à valoir dans les commerces de St Caradec et un colis sera distribué aux personnes dans les maisons de retraite.
- **Spectacle de Noël des enfants des écoles** : les membres du CCAS proposent au Conseil Municipal de faire intervenir un magicien dans chaque école pour un prix de 554 €.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante. La brioche et la clémentine seront distribuées aux enfants dans chaque école.

- **Téléthon** : le CCAS a prévu de se réunir début novembre pour en discuter
- **Atelier « Prévention des chutes »** en partenariat avec la fédération française sport pour tous, il est proposé de poursuivre les séances de prévention des chutes, soit 28 séances d'1 heure, au prix de 1400 €, participation de 20 euros/an par adhérent Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette opération.

A l'unanimité l'assemblée délibérante accepte de poursuivre cet atelier et autorise Mr Le Maire à signer la convention.



- **Tarifs garderie** votés au prix de 1.10 € le matin et 2.00 € le soir avec goûter, vacation supplémentaire de 1.10 € après 18h30
- **Nouvelle idée** : visite d'anniversaire aux personnes pour leur 80 ans, 85 ans, 90 ans et ensuite chaque année

7 -Questions diverses

- LCBC - adhésion **groupement de commandes** pour fourniture de gaz propane

Par choix de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du groupement et portant sur le marché de fourniture de gaz propane et maintenance des installations.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et Loudéac Communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Le groupement prendra fin au terme du marché.
- Loudéac Communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats et signera puis notifiera le marché.
- Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement des factures.
- La commission d'appel d'offres sera celle de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide l'adhésion au groupement de commandes fournitures gaz (salle des fêtes/cantine) proposé par LCBC et autorise Mr Le Maire à signer la convention d'adhésion.

- **Container équarrissage pour animaux de chasse** : convention de mise à disposition avec la commune de Guerlédan

La commune de Guerlédan a mis en place à Mûr de Bretagne au lieu-dit « Pont Alpin » (près de la station d'épuration) un container d'équarrissage pour recueillir les cadavres d'animaux de chasse.

A la demande de notre commune, la commune de Guerlédan nous propose l'utilisation de ce bac moyennant la mise en place d'une convention tripartite, en effet St Gilles Vieux Marché est également intéressée par l'utilisation de ce bac. Une redevance annuelle de 500 € sera demandée à St Caradec.

Les frais d'entretien du matériel sont à la charge de la commune de Guerlédan.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la convention de mise à disposition



de matériel bac équarrissage entre les 3 communes et autorise Mr Le Maire à signer ladite convention.

- **Fourrière animale** : proposition de renouvellement du contrat avec la société SACPA
Coût : forfait annuel par habitant soit 0.72 € x 1154 = 830.88 € HT
Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

Association « Commune du patrimoine rural de Bretagne » : labellisation

Mr COJEAN fait exposé :

La commune soucieuse de sauvegarder et mettre en valeur son patrimoine architectural et paysager, décide d'entamer une démarche auprès de l'association « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne ».

Cette association a élaboré une Charte de Qualité qui définit les engagements des communes et les conditions d'un label.

La signature de la Charte de qualité implique un engagement fort de la part de la commune dans :

- La restauration et la mise en valeur de son patrimoine architectural ;
- La sensibilisation de sa population à le protéger et à le valoriser ;
- Le développement culturel et touristique notamment à travers la mise en place de circuits de découverte du patrimoine et d'un programme d'animations de qualité ;
- Une politique forte de communication et de promotion du patrimoine.

Le Label, attribué pour cinq ans, est l'élément d'unité et de référence des communes associées. Ses intérêts sont les suivants :

- Culturel : faire connaître le patrimoine, le comprendre et le faire vivre ;
- Qualité de la vie : harmonie du cadre de vie des habitants ;
- Technique : restauration de l'habitat ancien selon les méthodes traditionnelles ;
- Economique : valorisation du patrimoine par les artisans locaux.

Afin de développer le tourisme en Bretagne intérieure, le Conseil Régional de Bretagne a décidé depuis 1993 d'accompagner les efforts des communes en accordant des subventions aux particuliers et aux communes pour la restauration de leur bâti ancien. Grâce à ces aides, les communes labellisées s'embellissent aussi bien au niveau des bâtiments privés que des aménagements de bourg.

Dans un premier temps, la commune est invitée à présenter sa candidature au label. Une journée sur la commune permettra d'appréhender l'opportunité de la candidature. Il s'agit lors de cette journée de visite sur le terrain d'apprécier sur l'ensemble du bourg et des villages la qualité du patrimoine bâti et paysager.

Une participation forfaitaire de 250 euros est demandée à la Commune dans le cadre de cette journée de visite technique.

A l'issue de cette première phase, le Comité Technique et Scientifique du label se réunit et décide de l'opportunité ou non de la candidature.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'adhésion de la Commune à l'Association des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, décide



de présenter la candidature de la commune au label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » et s'engage à prendre à sa charge le coût de cette prestation.

- **Union Cycliste Plaudrinoise** : demande d'autorisation pour l'organisation d'un cyclo-cross au lieu-dit Pesthuan sur la commune le 18 octobre.

Accord de l'assemblée pour le passage de la course à « Pesthuan » et accord pour l'octroi de prix d'une valeur de 80 € (panier garni)

- **Breizh 5/5**
Dans le cadre des démarches pour la réunification de la Bretagne à 5 départements, le Conseil Municipal par 6 voix pour, 8 abstentions et 1 voix contre décide d'adhérer à « l'association Breizh 5/5 » et de d'acquérir 4 panneaux « Breizh 5/5 », au prix de 100 € par panneau qui seront installés aux entrées de la commune.
- L'installation **d'une Webcam sur l'église** est à l'étude
- **Eternel printemps** : l'association « Kar'anim » prépare les manifestations, à savoir le concert à l'église « ensemble chorale du bout du monde », spectacle « les fées railleuses » et le spectacle « 100% beurre salé »- Budget estimatif de 6 000 €.
- **Conseil Municipal des jeunes** : une réunion est à programmer pour les jeunes du CM2 à la 3eme
- **Salle des fêtes** : critères de location pendant la crise sanitaire
 - * Réunions et assemblées générales pour associations et entreprises dans le respect du nombre de personnes pouvant être accueillies et des gestes barrières (masques, gel, distanciation, désinfection)
 - * Repas à emporter pour associations selon protocole strict (barquettes individuelles, pas de buvette, sens de circulation avec file d'attentes, désinfection, masques, gel)
 - * Pas de location aux particuliers
- **Vide objets « cheval noir »** :
Ouvert aux associations le 17 octobre à partir de 14h, puis vente aux particuliers le dimanche 25 octobre au matin.
- **Illuminations de Noël** :

Les membres de la commission propose l'acquisition suivante :

6 Frises crêperie : 392.40 € HT
5 Décors candélabres : 2 212.50 € HT
3 Frises maison paroissial :196.20 € HT
2 Frises traversée place : 130.80 € HT
1 Décor motif place : 163.80 € HT
Soit un total : 3 095.70 € HT



- **Budget prévisionnel 2021**

Remontée des projets pour le 30/10

Budget prévisionnel le 15/11

- **Maison place Champ de Foire, près Mairie** : consultations en cours pour aménagement parking. Mr Le Maire a rendez-vous avec l'architecte du CAUE





Modifier avec WPS Office